

## AVIS

L'Assemblée primaire de la Commune d'Evolène est convoquée le 25 septembre 2022, au Centre Scolaire, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

### SUR LE PLAN FEDERAL

- L'initiative populaire du 17 septembre 2019 "Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)"
- L'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
- La modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)
- La modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)

### INFORMATIONS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

#### Envoi par poste

L'envoi affranchi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant la votation en envoyant l'enveloppe : le mardi par courrier B et le jeudi par courrier A

#### Dépôt à la commune

Dès réception jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 11h45

#### Vote à l'urne

Dimanche 25.09.2022 Evolène (Centre Scolaire) de 10h00 à 11h00

La Présidente

